

Syndicat National des Journalistes

Barèmes des piges des agences audiovisuelles

Augmentation au 1er avril, +1,5%

Paiement à l'acte		Paiement à la journée (JRI)	
Information, alerte téléphonique	13,53 €	Dossier, enquête (sur sujet précis commandé ou accepté, diffusé ou non) :	
Document commandé ou accepté, diffusé ou non		* pige journalière	79,51 €
papier	32,63 €	Pige pour une journée de travail	
bobino, élément sonore	39,75 €	. Dossier, enquête :	
document visuel	46,88 €	* stagiaire moins d'un an	83,15 €
Journaux radio		* stagiaire plus d'un an	89,23 €
<i>* vacation avec présentation</i>		* titulaire	101,38 €
matin	79,51 €	Permanence	
midi ou soir	53,13 €	* stagiaire moins d'un an	67,02 €
<i>* vacation sans présentation</i>		* stagiaire plus d'un an	71,53 €
matin	53,13 €	* titulaire	80,89 €
midi ou soir	32,63 €		

Reporters d'images : le barème minimum est majoré de 20 % pour les JRI qui assurent en outre la rédaction du commentaire